SERMON TRENTIESME.

COL. II. VERSETS XX. XXI. XXII.

Vers. XX. *Si donc vous estes morts auec Christ, quant aux rudimens du monde pourquoy vous charge-on d'ordonnances, comme si vous viuiez au monde?*

XXI. *Assauoir, Ne mange, ne goûte, ne touche point?*

XXII. *Qui sont toutes choses perissables par l'vsage, étans établies selon les commandemens, & les doctrines des hommes.*

CHERS Freres; Veu que l'Apôtre enseigne clairement en diuers lieux, que l'vsage des viandes est vne chose indifferente, & que *si nous mangeons nous n'en auons pas plus pour cela, ni moins, si nous*

1.Cor.8.8.

Digitized by Google

nous ne mangeons pas; & nous ordonne meſme quelque part de nous accommoder à l'infirmité de nos freres, declarant qu'il *eſt bon de ne manger chair, ny boire vin, ny faire choſe, en quoi nôtre frere choppe, ou ſe ſcandalize, ou ſoit debilité*; quelcun pourra trouuer eſtrange, qu'en cette Epître, & en la premiere à Timotée, & ailleurs, il inſiſte ſi fort ſur ce point, & employe tant de paroles, & de raiſons cõtre ceux, qui deffendoyẽt aux Chrétiẽs certaines ſortes de viãdes. Mais ſi vous conſiderez exactemẽt tout le procedé de ce ſaint homme, & les motifs de ſa conduite, vous trouuerez, qu'elle eſt toute plene de raiſõ, & d'vne profõde ſageſſe. Car premieremẽt il y a vne grande difference entre ceux, qu'il ſupporte, & ceux, qu'il reiette. Les vns étoyent infirmes, & les autres audacieux. Les premiers par vn deffaut de cognoiſſance auoient peine à tenir pour permiſes des choſes, que deffendoit l'école de Moyſe, d'où ils ne faiſoient, que ſortir. Les ſeconds en la fierté de leur eſprit entreprenoyent de remettre les Chrétiens ſous le ioug. L'erreur de ceux-là ne s'étendoit pas plus loin, que leurs perſonnes. Ceux-cy vou- Rom. 14. 21.

Digitized by Google

loient dogmatizer,& donner de nouuelles loix à l'Egliſe. C'eſt pourquoy l'Apôtre eſt doux aux vns, & ſeuere contre les autres, ſelon la difference de leurs fautes. Et quãt à la choſe meſme, bien que ce ne ſoit pas vn crime de s'abſtenir, non plus que de manger, d'aucune des viãdes, que Dieu a creées pour noſtre vſage; c'eſt neantmoins vn pernicieux attentat de faire paſſer cette abſtinence pour neceſſaire. Premierement c'eſt ou ruiner, ou diminuer nôtre liberté, qui ayant eſté acquiſe par le ſang du Seigneur, nous doit eſtre tres precieuſe. Car puis qu'il a bien voulu nous l'acheter à vn ſi haut prix; il n'eſt pas juſte, que la fantaiſie, ou la tirannique humeur des hommes nous rauiſſe ce qui luy a tant coûté. De plus telles ordõnances font eſtimer neceſſaire ce qui eſt indifferent, paſſer pour partie du ſeruice de Dieu ce qui ne l'eſt pas; opinion, qui a de dangereuſes ſuites. Car les hommes vne fois preuenus de cette imagination, perdent en tels exercices, vne bonne partie de leur temps qu'il faudroit mettre tout entier en l'étude & en la pratique des vrais commandemens de Ieſus-Chriſt. Le pis eſt encore, que par cette abſti-

Digitized by Google

abſtinence des choſes permiſes ils ſe figurent aiſément d'acquerir la licence de commettre impunément celles, qui ne le ſont pas, & le droit d'eſtre diſpenſez de rendre obeïſſance à Dieu par celle, qu'ils rendent aux hommes; ce qui eſt, comme vous voyez, ſapper les fondemens de la vraye & reelle ſanctification, ſans laquelle nul ne verra Dieu. C'eſt pourquoi le ſaint Apôtre ſçachant bien le venin de ces doctrines, & voyant d'autre part la forte inclination, qu'y ont les hommes, & n'ignorant pas (ce que l'experience n'a que trop verifié) qu'il ſe treuueroit touſiours des gens, qui les voudroient établir parmi les Chrétiens; a eſtimé neceſſaire pour la ſeureté de nôtre foi de nous donner en diuers lieux de ſes diuines Epîtres de forts preſeruatifs contre la contagion de cette pernicieuſe erreur. Vous auez desja oüi ci-deuãt ce qu'il nous en diſoit, *Que nul ne vous condanne en manger, ou en boire*, abbatant ſans reſſource auec ce peu de paroles la temerité de tous ceux, qui pour telles choſes fõt le procez aux fideles, & les condannẽt au feu de la gehenne pour auoir ſeulement goûté des viandes, qu'ils deffendent. Maintenant il reprend

Digitized by Google

le meſme diſcours; & ayant dans les deux verſets precedens refuté le ſeruice des Anges, que les ſeducteurs établiſſoiét en la religion, il vient à leurs autres ordonnances, qui regardoient certaines abſtinences, & deuotions, qu'ils impoſoient aux Chrétiens, comme ſalutaires, & d'vn vſage neceſſaire pour humilier l'eſprit, & pour mortifier la chair; & premierement il les refute par trois excellentes raiſons, qu'il leur oppoſe: & puis il rejette les vains, & ſpecieux pretextes, ſous ombre deſquels ont les recommandoit. La premiere des trois raiſons, qu'il met en auant contre ces pretenduës deuotiõs, eſt tirée de la liberté que Ieſus-Chriſt, nous a acquiſe par ſa mort, nous affranchiſſant de tous ſeruices charnels, & ceremoniels; *Si donc vous eſtes morts auec Chriſt* (dit-il) *quant aux rudimẽs du mõde: pourquoy vous charge-on d'ordonnances, comme ſi vous viviez au monde, aſſauoir, Ne mange, ne goûte, ne touche point*; La ſeconde eſt priſe de la nature des choſes meſmes, dõt ont ordonnoit l'abſtinence, *qui ſont* (dit l'Apôtre) *toutes periſſables par l'vſage*; Et la troiſieſme, de l'origine de telles ordonnances, *établies*, non par l'autorité de Dieu, mais

mais *suiuant les commandemens, & les doctrines des hommes.* Ce sõt les trois poincts, que nous nous proposons de traitter dãs cette action auec l'assistance du Seigneur ; le priant de nous faire la grace de les mediter à nôtre commune edification, & consolation.

Les dernieres paroles de l'Apôtre étoient de la communion de l'Eglise auec Iesus-Christ *son chef, qui fournit tout son corps, & l'ajuste ensemble par jointures, & liaisons, le faisant croistre d'vn accroissemẽt de Dieu.* De là il prend occasion de nous remettre en auant l'affranchissement du joug des ceremonies, que nous auons par cette sainte & mistique cõmunion auec le Seigneur. C'est ce qu'il entend par ces paroles, que *nous sommes morts auec Christ, quant aux rudimens du monde.* Car (comme nous l'auons montré ci deuant) l'Apôtre appelle ordinairement les ordonnances ceremonielles de la Loy Mosaique les *elemens*, ou *rudimens du monde*; pource que c'étoiẽt les premieres, & plus basses leçons du peuple de Dieu, qui consistoient toutes en choses materielles, & mõdaines, & en l'vsage, ou en l'abstinence soit des elemẽs, soit des plantes, & des

Sur le Col. 2.8.

Digitized by Google

animaux, & des autres fruits, & productions de ce monde. Mais il semble, qu'en ce lieu il signifie generalement par ces mots tous seruices de cette nature; soit ceux, que Moyse auoit autresfois établis pour l'exercice de l'enfance, & du plus bas aage d'Israël; soit ceux, que d'autres hommes auoient instituez en suite; comme les deuotions & ceremonies, que les Anciens, & les Fariſiens des Iuifs auoient ajoûtées à la Loi, & qu'ils faisoient passer pour traditions de l'antiquité, ainsi que nous l'apprenons de l'Euangile, où le Seigneur Iesus les note, & les reprend tres-aigrement en diuers lieux. Telles étoient encore les disciplines, & deuotions des seducteurs, que combat ici l'Apôtre; & toutes autres semblables, instituées par diuers auteurs, & en temps differents, mais qui neantmoins consistét toutes en vn mesme genre de choses terriennes, & materielles, & viennent toutes d'vn mesme dessein, assauoir de purifier, & sanctifier les hommes, & de leur rendre la diuinité propice, & fauorable par tels exercices. Toute cette sorte de seruice est charnel, attaché à certaines choses, & actions corporelles, esquelles il consiste;

Digitized by Google

comme au manger, au boire, aux veilles, aux habits, à se lauer, à se discipliner, à aller en procession, ou en pelerinage; à reciter certaines paroles, & formulaires d'oraisons; & depend aussi des temps, ayant ses années, ses mois, ses iours, ses festes, & ses heures mesmes toutes reglées. C'étoit la vraye forme du seruice charnel, ou ceremoniel des Iuifs, directement opposé à cette autre espece de service, que Iesus-Christ nous a baillé dans son Euangile; qui sans s'attacher à ces scrupules puerils des temps, des lieux, & des choses, consiste tout entier dans vne pure, & naïue adoration de Dieu, en son amour, & en sa crainte, & en la dilection du prochain, en l'honnesteté, & en la iustice, & dans vne vraye, & viue sainteté. Aussi sçauez-vous, qu'au lieu que le premier seruice est appellé *charnel*: ce secõd est nommé *spirituel*. L'vn sert en *ombre*: & l'autre en *verité*: l'vn en chair, & l'autre en esprit. C'est donc à mõ auis toute cette premiere sorte de seruices charnels, de quelque source, qu'ils viennent, soit de l'institution de Moyse, soit de l'inuentiõ de quelqu'autre homme, que saint Paul appelle ici les *rudimens du monde*: decla-

Digitized by Google

rant, que nous en auons eſté affranchis par nôtre Seigneur Ieſus Chriſt; n'étans plus deſormais ſuiets à toute cette puerile, & enfantine pedagogie, ny attachez aux heures, ou aux temps, aux elemens, ou aux autres parties du monde; mais éleuez au deſſus de toutes ces choſes materielles pour nous en ſeruir en toute liberté ſelon les intereſts de la pieté, ou de la charité; & non plus pour nous y aſſeruir, & en dépendre. Mais parce que Ieſus-Chriſt nous a acquis ce grand benefice par ſa mort, & nous en met en poſſeſſion par la communion, que nous auons auec luy à cét égard; de-là vient, que le ſaint Apôtre nous exprime cette grace, qu'il nous a faite de nous affranchir de cette ſuiettion aux rudimens du monde, par des termes, qui s'y rapportent, diſant, non ſimplement, que nous ſommes deliurez de cette ſorte de ſeruices par Ieſus-Chriſt, mais que *nous ſommes morts auec lui, quant aux rudimens du monde*; faſſon de parler tres-belle, & tres-elegante. Premieremẽt elle ſignifie, que nous ne ſommes plus ſuiets à ces rudimens du mõde. Car les morts ſont hors de toute ſeruitude. Les loix ne leur demandent plus

rien. Ni leurs Seigneurs, ni leurs maistres n'ont plus de droit de rien exiger d'eux. La mort romt tous les liens, qui les attachoient à quelque sujettion, que ce fust. C'est pourquoi l'Apôtre dit, que nous sommes *morts aux rudimens du monde*, pour signifier, que nous en sommes affranchis; que nous n'y sommes plus sujets: ainsi qu'ailleurs il dit en mesme sens, que *nous sommes morts à la Loy*, & dans vn autre lieu encore, *Ie suis* (dit-il) *mort à la Loi, afin que ie viue à Dieu*; & c'est encore ainsi qu'il faut prendre ce qu'il dit ailleurs, que *nous sommes morts au peché*; c'est à dire deliurez de sa tirannie. Et pource que la mort finit, & abolit le droit, & l'autorité du maistre, aussi bien que la seruitude, & la sujetion de l'esclaue; de là vient, que Saint Paul dit indifferemment, que le peché, & que le commandement de la vieille loy *sont morts pour nous*, & que *nous sommes morts quāt à eux* pour signifier par l'vn, & par l'autre, que nous ne leur sommes plus sujets. Mais Saint Paul disant icy, que *nous sommes morts auec Christ, quant aux rudimens du monde*, nous montre en second lieu, & la cause de nostre liberté (c'est Iesus-

Rom. 7. 4. 6. Gal. 2. 19.

Rom. 6. 2.

Digitized by Google

Christ) & le moyen, par lequel il nous l'a acquise : c'est assauoir par sa mort. Nous sommes morts à tous seruices ceremoniels, parce que le Seigneur les a defaits, & abolis en mourant pour nous. Car sa mort a satisfait à toutes les causes pour lesquelles ces rudimens du monde auoient esté établis à temps. Elle a acquis la justice, qu'ils representoient : & exhibé le salut, qu'ils promettoient, & apporté le corps, dont ils n'etoient que les ombres. Elle a ouuert la maison de Dieu aux Gentils, qu'ils en separoient, & mis fin à la vieille alliance, où ils se rapportoient, & fondé la nouuelle, eternelle, & immuable, qu'ils figuroient. C'est pourquoy le voile du temple se fendit depuis le haut jusqu'au bas, à l'heure, que Iesus souffrit la mort ; pour signifier, que l'ancien culte, dont ce voile etoit le simbole, s'en alloit desormais cassé & aneanti. Enfin ces paroles de l'Apostre nous découurent encore vn beau rapport, qui se treuue, entre la mort du Seigneur en la croix, & nôtre affranchissement du ioug des ceremonies. Car comme Iesus en mourant dépoüilla la premiere vie, qu'il auoit menée icy bas durant

durant les iours de la chair dans l'infirmité & la suiettion aux elemens de Moyse, pour en prendre vne autre nouuelle par la resurrection, libre, diuine & celeste; nous aussi conformément par la vertu de la communion, que nous auons auecque lui, & nómémẽt en sa mort, laissons là cette premiere forme de vie, qui cõsiste en exercices puerils de certaines abstinences, & deuotions charnelles, pour viure desormais en la liberté des enfans de Dieu, le seruant, non plus en ombre, & en figure, mais en esprit, & en verité, auec vne conscience pure, & vn cœur, non attaché aux lieux, aux choses; & aux temps de ce vieux monde, mais continuellemẽt éleué dans le nouueau, incorruptible, & eternel, au dessus des cieux, où est Iesus-Christ, l'auteur & le Prince de nôtre religion & de nôtre salut. Telle est cette verité Euangelique, icy posée d'entrée par Saint Paul; que *nous sommes morts auec Christ, quant aux rudimẽs du mõde.* D'où vous voyez, pour vous le dire en passant, combien sont éloignez de leur conte ceux, qui mettẽt la perfection des fideles en la pratique de ces disciplines, & deuotions charnel-

Digitized by Google

les, tenans ceux, qui les exercent, pour parfaits. Saint Paul tout au contraire les nomme icy *les rudimens du monde*; de faſſon que tant s'en faut, que ce ſoit perfectionner, & accomplir les Chrétiens, de les aſſujetir à telles diſciplines (comme pretendent ces gens) que tout au contraire c'eſt les remettre à leur *a b c*, & de la plus haute claſſe de l'école diuine les remener en la plus baſſe, pour y deuenir encore vne fois enfans, & y mener auec les diſciples de Moyſe vne vie puerile dans l'apprentiſſage de ſes rudimens, & ſous la ferule de ſa pedagogie. L'Apôtre, de ce principe, qu'il a ainſi établi, conclut contre les faux Docteurs, que toutes les ordonnances touchant l'abſtinence de certaines viandes, étoyent vaines iniuſtes, & tiranniques; *Si donc vous eſtes morts* (dit il) *auec Chriſt quant aux rudimens du monde; pourquoy vous charge, on d'ordonnãces, cõme ſi vous viuiez au mõde?* Puis il rapporte & ſpecifie expreſſement quelques vnes de ces ordonnances, que l'on vouloit impoſer aux fideles, aſſauoir, *Ne mange, ne goûte, ne touche point.* La force & la liaiſon de ſon raiſonnement eſt euidente. C'eſt (dit-il)

vne

Digitized by Google

vne injustice, & vne tirannie de charger encore d'ordonnances mondaines ceux qui sont morts au monde. Vous estes morts à ses rudimens par le benefice de Christ, qui par sa mort a aboli toute cette forme de disciplines, & de seruices charnels, & en a cloüé & laceré l'obligation en sa croix. Par sa grace vous ne vivez plus au monde, dans l'école des figures & des ceremonies terriennes. Vous viuez desormais dans le ciel, en la lumiere, & en la liberté de l'Esprit. Car Saint Paul rapporte quelquesfois le mot de *monde* à l'état, où étoit jadis le peuple de Dieu en sa terre de Canaan, dans l'école de son Moyse, & en la pratique d'vn seruice terrien, & charnel. Et c'est pourquoi il nomme ailleurs le sanctuaire Leuitique vn *sanctuaire mõdain*. Les fide- Ebr. 9. 1.
les étans donc sous Iesus-Christ hors de ce monde Mosaïque, il est clair, que nul n'a droit de leur imposer en la religion aucunes loix, ny ordonnances de cette nature; & que ceux, qui l'entreprenent outragent leur liberateur, & oppriment la liberté de son peuple; & que chacun a droit de rejetter leur joug, & de s'opposer à leur tirannie. Et il ne faut point si-

Digitized by Google

leguer, que les ordonnances, que l'on met en auant, ne sont pas celles de Moyse, mais d'autres toutes differentes. Car quelles qu'elles soyent, c'est vn ioug; & tout ioug, quelle qu'en soit la matiere & la forme, nous ôte nôtre liberté. Ioint qu'il y a grande apparence, que l'Apostre, comme nous l'auons interpreté, par *les rudimens du monde*, entend, non particulierement le seul seruice Mosayque mais generalement tout seruice corporel, & de mesme nature, qu'étoit celui de Moyse. Et en fin quand bien vous ne le prendriez, que pour les loix Mosaïques simplement, l'argument de Saint Paul ne laisse pas d'estre bon, concluant du plus au moins; comme s'il disoit; Si vous estes affranchis du ioug de Moyse, fait & posé sur le col de l'ancien peuple par l'expresse ordonnance de Dieu; combien plus de celui des hommes? Si Christ vous a deliurez des ordonnances, dont l'on ne peut nier, que Dieu ne fust l'auteur; combien est insupportable la temerité de ces gens, qui vous chargent de leurs loix? En effet, qui croira, que Dieu nous ait affranchis de ses propres loix pour nous assuiettir à celles des au-

Digitized by Google

tres? & que son Fils nous ait deliurez d'vn joug de Dieu pour nous charger de celui des hommes mortels ? & qu'il nous ait exemtez du foüet de Moyse pour nous abandonner aux écourgées de ces nouveaux Roboams ; Or quant à ces ordonnãces, que l'Apôtre met ici en auant, c'étoiẽt sans doute celles des seducteurs & non les siennes ; comme quelcun des anciens se l'est imaginé contre toute apparence de raison, & de verité. Ce que S. Paul a desja dit cy-deuant, *Que nul ne vous condamne en manger, ny en boire*, montre assez, que c'étoient icy les magistrales, ordonnances de ces pretendus Legislateurs, qui commandoient tresseuerement à leurs gens, non seulement de ne point manger ; mais mesme de ne goûter, ny toucher des viandes, qu'ils leur defendoient. Le premier de ces trois mots qu'employe l'Apostre, signifie proprement *toucher* dans le langage Grec ; & l'interprete Latin, & plusieurs autres l'ont icy pris en ce sens, traduisans ainsi, *Ne touche, ne goûte* ne manie ; Et nos adversaires de Rome l'entendent des defenses de la loi Mosaïque, de toucher, ou manier vn *corps mort* par exemple, ou

L'auteur du Commentaire sur S. Paul, qui porte le nom de S. Ambroise.

ἅψῃ

telles autres choſes, que les Iuifs ne pouuoient toucher ſans eſtre tenus pour ſoüillez. Et rapportent ſemblablement ce qui eſt dit de *goûter*, à la defenſe de manger du pourceau, & du lieure, & autres viandes, dont l'vſage n'étoit pas permis en la Loy; comme ſi les faux Docteurs, à qui l'Apôtre en veut, n'euſſent introduit entre les Chrétiens nulles autres ordonnances, que celles de la loy Moſaïque. Mais toute cette expoſition eſt incommode, & choque le ſens de l'Apoſtre. Car s'il euſt eu cette penſée, il ſuffiſoit de dire vne fois, *Ne touche point*, ſans ajoûter encore vn troiſieſme mot, qui ſignifie la meſme choſe, aſſauoir *toucher*, ou *manier*. Pour ne point alleguer, que cela ne ſe peut accorder auec ce qui ſuit, où il dit, que *ces choſes étoient établies ſelon les commandemens, & les doctrines des hommes*; étant euident, que les defenſes de la loy Moſaïque auoient eſté faites par l'autorité, non des hommes, mais de Dieu: de ſorte, que ſi les ſeducteurs n'euſſent preſſé autre choſe, il euſt eſté rude, que ie ne die faux, de les accuſer *d'ordonner ſelon la doctrine des hommes*, & ils euſſent ſans doute répondu, qu'ils étoient

étoient fondez sur le commãdement de Dieu. Enfin ce que dit l'Apôtre, que les choses, dont les seducteurs ordonnoient l'abstinence, étoient *toutes perissables par l'vsage*, abbat cette exposition, & montre euidemment, que ces choses defenduës par les faux Docteurs, n'étoient que celles du manger & du boire; & non les corps morts, & autres sujets, dont l'attouchement étoit defendu par la loi. Car puis que les choses, dont il parle, se consument, se détruisent, & perissent toutes par l'vsage; & qu'il est d'autre part tres-euident, que les choses, dont l'attouchement étoit defẽdu aux Iuifs, ne sont nullement de cette nature (c'est à dire telles, qu'elles se consument par l'vsage) il faut necessairement conclurre, que ce n'est pas d'elles, que parle Saint Paul; mais de celles-là seulement, qui seruent à la nourriture de l'homme, qui se consument toutes par l'vsage, où on les employe, en les mangeant, ou en les beuvant. Et il faut enfin reuenir à l'interpretation de nos Bibles, qui ont tres-bien traduit ce passage en ces mots, *Ne mange, ne goûte, ne touche*. Car bien que le premier de ces trois mots signifie souuent & ordinaire-

Digitized by Google

ment *toucher*; neantmoins ceux, qui entendent le Grec, sçauent, qu'il se prend aussi quelquefois pour dire manger; cõme nos Interpretes en ont fourni des exemples de bons & irrefragables auteurs. Et dans ces trois mots ainsi rangez comme ils sont, l'Apôtre nous represente en passant, & l'ordre des scrupuleuses deuotions de la superstitiõ, & le progrez de la tirannie de ces Legislateurs. Ils defẽdent d'abord de *manger* de certaines viãdes; c'est à dire d'en vser dans vos repas ordinaires. S'ils gagnent ce point, ils passent plus outre, & vous empeschent mesme *d'en goûter*; c'est à dire d'en prendre pour peu, que ce soit; & de là enfin vous donnent mesme du scrupule de les toucher; comme si l'attouchement mesme de ces choses étoit capable de vous polluër. Il n'y a point de fin aux scrupules de la superstition, ny de mesure à ses deuotions, & obseruations. Elle les accumule tous les iours les vnes sur les autres, & ne se rassasie iamais de cette vaine pâture. Elle ne dit iamais, *c'est assez*: Elle dit tousiours, *Apporte, apporte*: comme la sangsuë du Sage dans les Prouerbes. Si elle regle aujourd'huy vôtre manger, demain elle vous fera des loix pour vos habits: & puis

Plut. Diog. Laert. Voyés Budée en ses commentaires de la langue Grecq.

Prou 30. 15.

Digitized by Google

en ſuite pour chacune des parties de vôtre vie, ſans vous laiſſer meſme le regard, & la reſpiration libre. C'eſt vn labirinte, où les poures conſciences ſe vont embaraſſant ſans aucune iſſuë: & vn lacet, qui les attache premierement, & puis les ſerre, & enfin les étrangle. Mais conſiderons maintenant les deux autres raiſons, que l'Apôtre employe pour montrer la vanité des pretenduës ordonnances de la ſuperſtition ſur le fait des viandes, & du manger, & du boire. La ſeconde eſt priſe comme nous l'auons deja touché, de la nature de ces choſes, dont elle commandoit l'abſtinence, *Ce ſont* (dit-il) *toutes choſes periſſables par l'vſage*; c'eſt à dire telles, que s'en ſeruant on les conſume: le boire & le manger meſme, où on les employe, les détruit; & elles ſont d'vne ſubſtance ſi foible, & ſi peu ferme, qu'elles ne nous peuuent ſervir à moins, que de ſe corrompre: & pour nous nourrir, il faut premierement, qu'elles periſſent: Signe euident, que tout l'vſage, que nous en tirons, ne regarde, que cette chetiue vie mortelle; n'étant ny poſſible, ny imaginable, que ce qui perit, & ſe conſume en nous, ait aucune force,

Digitized by Google

ny vertu pour la vie de l'ame, qui eſt immortelle & incorruptible. Ainſi voyez-vous, que l'Apôtre preſuppoſe icy cette maxime; que ny la religion, ny le ſeruice diuin ne conſiſte proprement, & immediatement, ny en l'vſage, ny en l'abſtinence d'aucune des choſes, qui ſeruẽt à l'entretien de la vie terrienne, & qui ſe conſument en y ſeruant; ſelon ce qu'il dit expreſſémẽt ailleurs, que *le royaume de Dieu n'eſt ny viande, ny breuuage, mais iuſtice, paix, & ioye par le S. Eſprit.* Il employe encore la meſme raiſon dans vn autre lieu; *Les viandes* (dit-il) *ſont pour le ventre, & le ventre pour les viandes. Mais Dieu les détruira l'vn & l'autre.* Son Maiſtre, & le nôtre s'en eſtoit desja ſeruy ſur le meſme ſuiet contre les vains ſcrupules des Fariſiens, les Patriarches de toutes ces diſciplines; *Ce n'eſt pas* (diſoit-il) *ce qui entre en la bouche, qui ſoüille l'homme:* parce (ajoûte-il incontinent apres) *que tout ce qui entre en la bouche, s'en va au vẽtre, & eſt ietté au retrait:* c'eſt à dire, qu'il perit, & ſe conſume par l'vſage. D'où vient, que l'Apôtre prononce encore ailleurs ſuiuant cette meſme doctrine, que *la viande* (c'eſt à dire vne certaine ſorte

Rom. 14. 17.

1. Cor. 6. 13.

Matt. 15. 11. 17.

1. Cor. 8. 8

do

Digitized by Google

de viande) *ne nous rend pas plus agreables à Dieu*; & qu'il n'y a ny gain à en manger, ny perte à n'en manger pas; parce (comme il dit encore ailleurs) *qu'elles sont toutes creées de Dieu pour les fideles pour en vſer auec actiõ de graces*; de sorte que *rien n'eſt à reietter étãt pris auec actiõ de graces*. 1. Tim. 4.

Certainement sans l'extreme aueuglement des hommes il n'auroit pas esté besoin de nous repeter & confirmer si diligemment, & en tant de lieux vne leçon si facile; que la seule lumiere de la raiſon, & la nature meſme des choſes nous apprend si clairement. Car où eſt celuy, qui ne voye cette verité pour peu, qu'il y prene garde? & qui ne découure de ſoy-meſme, que l'on n'eſt ny meilleur, ou plus ſaint, pour manger des herbes, ou du poiſſon? ny pire, ou plus vicieux, pour viure d'autres choſes? Tout cela ne ſert, qu'à entretenir la foible nature de ce poure corps, & ſe termine là ſans penetrer iuſques à l'ame, dont l'eſſence eſt toute ſpirituelle. C'eſt la connoiſſance de l'entendement, & la diſpoſition du cœur, & les habitudes, qui s'y rapportent, & les actions, qui en procedent, qui rendent les hommes bons, ou mauuais, & leur mœurs

Digitized by Google

loüables, ou blâmables; de sorte que c'est vne grossiere, & deplorable erreur, bien que j'auouë qu'elle a tousjours esté, & est encore fort commune, de faire consister vne partie de la pieté, & saincteté au manger, ou en l'abstinence de certaines viandes. Mais l'Apôtre ne se contente pas d'évoquer la foy de la raison, & la nature des choses mesmes contre les vaines, & pernicieuses ordonnãces de ces seducteurs. Pour les abbattre sans ressource, & ôter tout pretexte de les defendre, il employe encore en dernier lieu vn puissant, & invincible argumẽt, tiré de ce qu'elles sont établies *selon les commandemens, & les doctrines des hommes.* C'est ainsi que le Seigneur foudroyoit autresfois les vains ser-
Ps. 19. 13. uices d'Israël : *Leur crainte enuers moy* (disoit-il) *est vn commandement humain, enseigné par des hommes.* Et le Seigneur Iesus renuerse toute l'autorité des traditions Iudaïques auec ce mesme trait, leur reprochant, que c'est en vain qu'*ils honorent Dieu, enseignans des doctrines, qui ne sont que commandemens d'hommes.* Et il
Matth. 15. 9. semble, que c'est de là, que saint Paul a tiré & la pensée, & les paroles, dont il se sert en ce lieu. Ce raisonnement est extreme-

Digitized by Google

tremement considerable, Mes Freres. L'Apôtre rejette les ordonnances des seducteurs; parce que *ce sont cõmandemens, & doctrines d'hommes.* Il n'y a personne, qui ne voye, que ce discours n'a point de suite, sinon en presuppoſant, que rien ne doit estre receu dans la religion, en qualité de creance, ou de seruice neceſſaire, s'il n'est ou enseigné, ou commandé de Dieu, & non des hommes seulement. C'est la doctrine de l'Apôtre saint Paul en ce lieu; c'est celle du Profete Esaye dans l'autre, que nous venons d'en alleguer: c'est celle de Iesus, le Maistre des Apôtres, & des Profetes, en sa dispute contre les Fariſiens. O sainte & precieuſe verité, de combien d'erreurs deliurerois-tu le monde, ſi l'on vouloit selõ l'autorité du Seigneur, & de ſes deux grands Miniſtres, examiner toutes choſes à ta regle! & penſer, quand on nous preſche quelque article en la religion, non s'il est ſpecieux, & s'il a quelque apparence de raiſon, ou s'il a esté autresfois tenu par les ſages du temps paſſé, ou s'il est aujourd'huy creu par la plus-part des grands, & des peuples; mais bien s'il est enseigné de Dieu en ſa parole; ou ſi ce ſont ſimple-

Digitized by Google

ment les hommes qui l'ont mis en auãt? Chers Freres, par cette methode, brieve, & simple, vous pouuez aisément vous éclaircir de tous les differends, qui déchirent aujourd'huy la Chrétienté. Prenez le liure de Dieu; & ne receuez dans vôtre creance, que ce que vous y treuverez ou enseigné, ou commandé, en rejettant tout ce que la parole du Seigneur n'a point autorizé. Ie suis asseuré, que le Sacrifice de la Messe, & le Purgatoire, & la Transsubstantiation, & la Monarchie du Pape, & l'inuocation des Saints, & en vn mot tout ce qui nous diuise d'auec Rome, demeurera entre ces *commandemens, & doctrines des hommes*, que saint Paul rejette ici de nôtre foi; & qu'il ne se treuuera entre les *commandemens, & les doctrines de Dieu*, que les seruices, & les creances receuës, & confessées par nos Egliſes. Au nom de Dieu faites-en l'épreuue, si tant est, que vous ne l'ayez point encore faite; & vous verrez, que si nos aduersaires ont les *doctrines des hommes* pour eux, nous auons celles de Dieu de ses Profetes, & de ses Apôtres pour nous. Ie laisse-là les autres doctrines de Rome pour cette heure. Mais comment

peuuent-ils deffendre leurs ordonnances de ne point manger de chair durant plus du tiers de l'année ? commandans à tous les fideles de ne viure durant tout ce temps-là, que d'herbes, & de poisson, sous peine de damnation ? pressans cette ridicule Loy auec tant de rigueur, qu'ils ne tiennent pas pour Chrétiens ceux, qui la violent ? & les punissent, non de peines spirituelles seulement, mais mesmes des temporelles, iusques à la mort, dans les païs, où regne leur Inquisition ? N'est-ce pas là faire hautement ce que deffend icy l'Apôtre ? *Que nul ne vous condamne en manger, ou en boire* ? Et, *Pourquoy vous charge-on d'ordonnances, assauoir ne mange, ne goûte* ? Nous auons desja refuté ce qu'ils disent, que l'Apôtre parle seulement des defenses Mosaïques de toucher les morts, & de goûter de la chair de pourceau, & de lieure. Il parle en general, de toutes ordonnances, qui defendent de goûter quelque sorte de viande pour cause de religion. Et il n'est nullement croyable, qu'il permette au Pape, ou à quelqu'autre homme, que ce soit, ce qu'il deffend à Moyse; ny qu'il respecte plus les loix de ceux-là, que de celui ci. Ioint que

Digitized by Google

toutes les circonſtances, & raiſons, qu'il marque : ou allegue contre les loix des faux Docteurs combattent euidemment celles de nos aduerſaires. Ceux là ordonnoient de ne manger, ny gouter certaines viandes. Auſſi font ceux-cy. Ceux là recommandoient leurs abſtinences ſous ombre, qu'elles humilioient, & n'épargnoient point la chair. C'eſt preciſément ce que nos aduerſaires diſent des leurs. L'Apoſtre allegue contre ceux là, qu'ils recouſoient le voile de Moyſe déchiré par Ieſus Chriſt, & ramenoient dans l'Egliſe le culte charnel & mondain caſſé & aboli par la croix du Seigneur. N'eſt ce pas vne meſme eſpece de ſeruice, qu'établiſſent ceux de Rome, qui cõſiſte en choſes puremẽt externes, & corporelles, aſſauoir au manger, & aux viandes? Saint Paul ajoûte, que ces choſes, dont les ſeducteurs ordonnoient l'abſtinence, ſont *toutes periſſables par l'vſage.* Celles dont nos aduerſaires font des loix, ſe conſument-elles pas tout de meſme? la chair, qu'ils defendent? le poiſſon, & les herbes, qu'ils commandent? Enfin ſaint Paul rejette les ordonnances des ſeducteurs, par ce que ce *ſont doctrines, & comman-*

Digitized by Google

commandemẽs d'hommes. Celles de Rome, à qui cette qualité conuient aussi manifestemẽt, ne doiuẽt donc pas estre tolerées non plus. Car quelque hardis qu'ils soiẽt, ils n'oseroient dire, que Dieu les ait établies. Ils disent seulement, qu'elles sont conformes à l'Ecriture. Mais comment cela, veu qu'elles choquent si rudement la doctrine de saint Paul en ce lieu? Car quant à ce qu'ils alleguent, que les enfans Ebreux ne voulurent pas manger des viandes de la table du Roy de Babilone; Dan. 1. 8.
l'Ecriture nous dit, qu'ils le firent de peur de se soüiller; assauoir pource que la plus-part des viandes des Payens étoient offertes aux idoles. Ioint qu'ils craignoient, qu'il n'y eust quelcune des choses deffenduës par la Loy Mosaïque, sous laquelle ils vivoient; causes, comme chacun sçait, qui n'ont plus de lieu, & sont en effet tres-éloignées des raisons des abstinences Romaines. Ils mettent aussi en auant les trois semaines de Daniel, durant lesquelles il *n'entra ni chair, ni vin dans sa bouche.* Dan. 10. 2. 3.
Ils deuoiẽt ajoûter ce que l'Ecriture porte expressément, qu'il *ne mangea point de pain d'appetit, ni ne se parfuma* durant tout ce temps; parce (comme il dit lui-mesme)

Digitized by Google

qu'*il étoit en dueil*. D'où s'ensuit bien, que ceux, qui sont en dueil & en affliction d'esprit, peuuent, si bon leur semble, bannir toutes delicatesses de leur viure, iusques à celles-là mesmes, qui sont innocentes, permises & ordinaires; comme fit alors Daniel par son propre jugement, & non par vn commandement public. Mais de là l'on ne peut conclurre, qu'il y eust alors, ou qu'il doiue y auoir à perpetuité dans l'Eglise des Chrétiens vne loi, qui deffende l'vsage des viandes à certains temps de l'année; qui est nettement ce que pretendent nos aduersaires. Ie laisse-là l'abstinence de Timotée, qui ne beuuoit point de vin. Car il n'y a gueres d'apparence, que ce fust par scrupule de religion, qu'il s'en abstinst. Ioint que c'étoit vn particulier, qui le faisoit de son gré, & non par l'ordre d'aucune loi publique; & encore saint Paul luy recommande-t-il d'en vser autrement; & enfin il est ici question des viandes, & non du vin, que ceux de Rome ne deffendent à personne. Ie laisse-là encore les ieusnes des Israëlites à diuerses occasions, comme ceux d'Anne, de Dauid, d'Esther, de Iean Baptiste, & de ses disciples, qui n'ōt rien

1 Tim. 5. 23.

Digitized by Google

rien de commun auec l'abſtinence des viandes, dont il s'agit. Nous ne rejettons pas les jeuſnes. Nous ne deffendons pas meſmes ſimplement, & abſolument l'abſtinence. (Car il eſt également en la liberté du Chrétien de manger, ou de ne manger pas de quelque ſorte de viande, que ce ſoit; ni l'vn, ni l'autre n'eſt pechépourueu qu'il ſe faſſe en foi, & en charité.) Tout ce que condanne l'Apôtre, & nous auec lui, & aprés lui; c'eſt la tirannie, qui defend ce que Dieu permet, & veut rendre neceſſaire ce qu'il a laiſſé libre, & la ſuperſtitiõ, qui met le vrai ſeruice de Dieu en des choſes purement indifferentes. Reſte donc à cõclurre, que cette loi de nos adverſaires eſt *vne doctrine, & vn commãdement d'hommes*, puis qu'elle n'a nul fondement en la parole de Dieu. Mais de plus elle la choque euidemment. Car l'Apôtre écriuant aux fideles de Corinthe; viuans au milieu d'vn peuple Payen, dans les marchez, & aux tables duquel on vẽdoit, & ſeruoit indifferemment toute ſorte de viandes, il leur donne cette regle; *Mangez de tout ce qui ſe vend à la boucherie ſans vous en enquerir pour la conſcience.*

1.Cor.10. 25.29. *Et si quelcun des infideles vous conuie, & que vous y vueillez aller, mangez de tout ce qui est mis deuãt vous, sans vous en enquerir pour la conscience.* Comment s'accorde cela auec les loix Romaines, qui font scrupule de tant de sortes de viãdes pour la conscience? Mais ce saint homme est encore passé plus auant. Il n'a pas seulement refuté l'erreur; Il l'a predite, & nous en a auertis de bonne heure, mettant expressément *l'abstinence des viandes* entre les articles de la fausse doctrine des seducteurs, dont il profetize la venuë; les décriuant auec des marques épouuantable. pour nous en donner vne juste horreur. Et il ne faut point répondre, qu'il parle de ceux, qui tiennent la nature des viandes impure, & soüillée en elle-mesme. Il n'attribuë rien de tel à ceux, qu'il condãne, & dit simplement, qu'ils commanderõt *de s'abstenir des viandes*. Si nos aduersaires ne le commandent pas aussi; nous auons tort de leur appliquer ce texte. Mais puis qu'ils le commandent hautement, & estiment si fort ce commandement; qu'ils refusent le nom de Chrétien à celui, qui le viole; il est clair, que c'est aussi d'eux, que parle l'Apôtre. Il allegue bien

1 Tim. 4. 1.2.

Digitized by Google

bien, que toute creature de Dieu eſt bonne, & creée pour l'vſage des fideles auec action de graces; Il l'allegue dis-ie pour refuter cette erreur: comme nous l'employons auſſi pour refuter celle de Rome. Mais il n'impute nulle part à ceux, qu'il combat d'auoir formellement nié cette verité: & nous orrons ci-apres, que ceux qu'il refute en ce lieu, ordonnoient leurs abſtinẽces pour *humilier l'eſprit*, & pour *mortifier la chair*, (tout de meſme, que font aujourd'huy nos aduerſaires) & non pour opinion, qu'ils euſſent, que les viandes, qu'ils defendoient, fuſſent impures, & ſoüillées de leur nature. Auſſi liſons nous, que les anciens Chrétiens, qui viuoient à la fin du ſecond ſiecle, & au commencement du troiſieſme, ne laiſſerent pas de condanner les loix des abſtinences des Montaniſtes, & de leur appliquer le paſſage de la premiere Epître à Timotée, que nous auons n'agueres allegué; bié que ces heretiques-là proteſtaſſent, tout de meſme, que font aujourd'huy ceux de Rome, qu'il ne s'addreſſoit pas à eux, qui croyoient auec les Catholiques, & la diuinité du Createur, & la bonté & pureté des creatures, mais aux

Digitized by Google

Marcionites, & Encratites, qui nioient l'vne, ou l'autre, ou toutes les deux: ainsi que nous l'apprenons d'vn liure de Tertullien, où il plaide expres la cause de Montanus contre Orthodoxes, qu'il nomme Psychiques par derision. Ayant refuté l'erreur de ceux de la communion Romaine, i'aurois maintenant à répondre à leur médisances. Car sous ombre, que nous n'approuuons pas la tirannique loi de leurs abstinences, ils nous accusent d'estre *Epicuriens*, & nôtre religiõ d'estre *toute de chair, & de sang*, & de fauoriser la gourmandise, & l'yurognerie; Comme s'il n'estoit pas possible, de faire débauche auec du poisson, ni de viure sobrement auec de la viande. Ce n'est pas d'aujourd'huy que cette erreur, ne pouuant se defendre par raison, a recours aux injures. Les Iuifs dés le commencement, voyant viure le Seigneur simplement sans la pompe de leurs jeusnes, & abstinences, l'appelloient *vn mangeur, & vn beuueur*; & les Montanistes depuis crioiẽt contre les Catholiques d'alors, comme aujourd'huy ceux de Rome contre nous; que *le ventre etoit leur Dieu, & la cuisine leur Temple: & la panse leur Autel, & vn cuisinier*

Tertullie l. des Ieusnes ch. 15.

Matth. 11. 19

Tertullie là mesme ch. 16.

Digitized by Google

cuisinier leur Prestre, & la fumée des viandes leur S. Esprit, & les sausses leurs dons de grace. Ne rougissons point d'estre traittez, comme l'a esté le Fils de Dieu auecque ses premiers, & meilleurs disciples. Ie pourrois icy dire beaucoup de choses & de nos mœurs, & de celles des aduersaires; & peut-estre se treuueroit-il, que nôtre carneual n'est pas moins sobre, que leur careſme, & que leur abſtinence est souuent plus intemperante, que noſtre pretenduë diſſolution. Mais il vaut mieux refuter leur médiſance par l'honeſteté de nôtre vie, qu'auecque l'aigreur de nos paroles. Monſtrez donc, Freres bien aimez, par vôtre ſobrieté, pureté & temperance que c'eſt, non l'amour de la chair comme dit la calõnie, mais le reſpect de la verité, qui vous a fait embraſſer ce parti. Deffẽdez tellement vôtre liberté, que vous ne la *preniez pas pour occaſion de viure ſelon la chair.* C'eſt cette *chair là*, que Ieſus Chriſt nous a deffenduë. Celle des animaux ne ſoüille point ceux, qui en mangẽt ſobrement, & auec action de graces. Mais celle-ci rend vrayement ſoüillez tous ceux, qui ſe laiſſent tenter à ſes delices. Abſtenez vous de ſes conuoitiſes. Ayez toutes

Gal. 5. 13.

1. Pier. 2. 11.

Digitized by Google

ſes douceurs en horreur. Ne mangez iamais de ſes fruits: & tenez pour vn grand crime de goûter de ſes friandiſes. C'eſt de celle-là, que nous pouuons vous ordonner ſans rigueur, *N'en touchez, & n'en goûtez point.* Que les iniuſtices, & les ordures, & les vanitez, où elle porte les mondains, vous ſoient en abomination: & que vôtre *viande*, comme celle du Seigneur Ieſus, ſoit *de faire la volonté de Dieu*, & d'accomplir ſon œuure. Gardez vous nommément des excez de la ſaiſon, où nous entrons. Ayez encore plus d'horreur des deſordres du monde, que vous n'auez de pitié de ſa ſuperſtition; & prenez beaucoup moins de part en ſes débauches, qu'en ſes abſtinences. Preparez vous auſſi à ce diuin repas, où nous allons vous conuier, par toute ſorte de bonnes œuures de pieté, & de charité: & vous ſouuenez ſur tout, que la doctrine du Seigneur Ieſus eſt de renoncer à l'impieté, & aux cõuoitiſes de la chair pour viure ſobrement, juſtement, & religieuſement: & que ſa vraye diſcipline ne cõſiſte toute, qu'en deux points: *l'vn* de nous abſtenir, non de ce qui eſt indifferent en ſa nature, mais bien de ce qu'il nous a deffen-

Iean 4. 34.

du,

Digitized by Google

du, comme contraire ou à la pieté enuers luy, ou à la charité enuers le prochain, ou à l'honesteté en nous-mesmes; *l'autre* de souffrir patiemment, & gayement les peines & mortifications, non celles, que nous taille vne superstition volontaire, mais celles, que nous dispense sa sainte & paternelle prouidence. C'est là, Freres bien-aimez, nostre *Aduent*, & nôtre *Careſme*: & la vraye loy de nos abstinences. Le Seigneur Iesus, qui nous la donnée, nous face la grace de la bien accomplir, à sa gloire, à l'edification de nos prochains, & à nôtre propre salut. Amen.

Digitized by Google